

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 12 mars 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 11 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Manon Leblanc et Dona Bouchard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

52-03-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

53-03-2024

Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-021 décrétant un emprunt pour l'achat de terrains à des fins industrielles

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro E-021 autorise des dépenses n'excédant pas 3 400 430 \$ pour l'achat de terrains à des fins industrielles et qu'il prévoit que le remboursement de cette dette sera effectué par l'ensemble des contribuables selon la valeur au rôle d'évaluation sur une période de 40 ans ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance du 21 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les Cités et Villes aux articles 543 à 568, la Loi sur la fiscalité municipale aux articles 244.1 à 244.10, la Loi sur les élections et les référendums municipaux aux articles 532 à 559 et la Loi sur les immeubles industriels municipaux ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro E-021 décrétant un emprunt pour l'achat de terrains à des fins industrielles et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

54-03-2024

Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-019 décrétant un emprunt pour services professionnels pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro E-019 autorise un emprunt de 261 688 \$ pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence pour les travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance du 21 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les Cités et Villes aux articles 476.1, 476.2 ,476.3 et 476.4 et la Loi sur les élections et les référendums municipaux aux articles 532 à 559 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro E-019 décrétant un emprunt pour services professionnels pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

55-03-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 11 h 09.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière